

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL**

**Du mercredi 5 avril 2023 à 20 h 00**

---

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Véronique BENOIT, Emilie BONI, Lionel MURAZ, Sandrine GADBLEDE, Josselin PAPIN, Xavier PERRIN

**Excusés :** Michel DURET donne pouvoir à Véronique BENOIT, Didier FONTAINE

**Secrétaire de séance :** Sandrine GADBLEDE

---

**Le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2022.**

**Monsieur le Président informe que toutes les délibérations sont consultables au Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise aux jours et heures d'ouverture au public**

---

❖ **DEL 2023-01 Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022**

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion établi par la Trésorerie Générale pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIVU pour le même exercice. A savoir :

- Dépenses d'investissement : 40 097.21 €
- Recettes d'investissement : 11 142.45 €
- Dépenses de fonctionnement : 362 723.62 €
- Recettes de fonctionnement : 448 868.10 €

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

❖ **DEL 2023-02 et DEL 2023-03 Vote du compte administratif , affectation des résultats et report – Année 2022**

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2022. Le Président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par la Trésorerie Générale.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Madame Véronique BENOIT soumet au vote le compte administratif du SIVU.

Le Compte Administratif 2022 dégage en clôture un excédent de fonctionnement de 86 144.48 € et un déficit d'investissement de 28 954.76 €

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement pour 187 549.28 €, et
- Un excédent cumulé d'investissement pour 61 197.54 €

Ainsi, l'excédent global de clôture s'élève à 248 746.82 €.

Le montant à affecter en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023 est de 61 197.54 € et le montant à affecter en recettes de fonctionnement du BP 2023 est de 187 549.28 €. Le détail des comptes pourra être consulté au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire la Chavanne Planaise, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à compter du 6 avril 2023.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 7 voix pour, le Président ne participant pas au vote.**

❖ **DEL 2023-04 Vote du budget primitif 2023**

Le Président présente les dépenses et les recettes prévues pour les différents chapitres du budget primitif 2023 : celui-ci s'équilibre à 535 207 € en fonctionnement et à 281 851 € en investissement.

Pour rappel, la part financière annuelle des deux communes membres est variable. Pour le fonctionnement, elle est calculée par rapport au nombre d'enfants scolarisés pour chaque commune et pour l'investissement, elle est répartie à hauteur de 50 % pour chaque commune.

Cette année, les participations financières des communes, à verser au Sivu scolaire La Chavanne Planaise, sont les suivantes : pour La Chavanne, une contribution de 141 714 € pour 81 enfants scolarisés, et pour Planaise une contribution de 90 986 € pour 52 enfants scolarisés.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

❖ **DEL 2023-05 Audits énergétiques de l'école intercommunale**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que dans le contexte actuel de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le SDES de La Savoie a pris l'initiative de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux à l'échelon de son territoire d'intervention afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Le Président propose au Comité Syndical de valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un audit énergétique pour l'école intercommunale de l'autoriser à signer la convention afférente et de prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part syndicale en inscrivant au budget les crédits nécessaires.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

❖ **DEL 2023-06 Remplacement du prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale**

Le Président rappelle au Comité Syndical que Madame Marie-Josèphe SALOMON est le prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale jusqu'à fin février 2023.

Afin de pourvoir à son remplacement, Le Président présente la proposition suivante :

- L'entreprise l'Arbre et la Terre d'Olivier PERIN.

Ce choix est retenu et le Comité Syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat à partir d'avril 2023.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

❖ **DEL 2023-07 Subvention à l'association des Petits de Planaise**

Le Président présente le bilan financier de l'association des Petits de Planaise, pour l'année 2021/2022, et rappelle que le Syndicat Intercommunal Scolaire verse, chaque année, une aide financière de 8100 euros afin de venir en aide aux activités pédagogiques et scolaires ; pour le cycle piscine et les activités physiques et sportives pour l'ensemble des enfants de l'école élémentaire.

Le Président propose donc, au Comité Syndical de se prononcer sur le versement de cette subvention.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## ❖ DEL 2023-08 Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Le Président rappelle au Comité Syndical la convention qui a été passée le 5 février 2021 relative à l'intervention du Centre de gestion de La Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. La signature de cet avenant ne contraint nullement le Syndicat Scolaire La Chavanne Planaise, à confier l'instruction des dossiers de retraite des agents concernés, mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin et il n'entraînera aucune facturation.

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation et la signature de l'avenant à cette convention de partenariat jusqu'à la fin du trimestre civil suivant, avant la nouvelle convention.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## ❖ Informations et questions diverses

### ▶ Reste à recouvrer

Le Président informe le Comité Syndical de l'état des restes à recouvrer pour l'année 2022, concernant la cantine et la garderie scolaire. Le montant total s'élève à 2 493.84 euros. Le Syndicat Scolaire a procédé à l'envoi d'un courrier de réclamation aux familles concernées et un grand nombre de paiement a pu ainsi être réalisé.

### ▶ Rapport social unique

Le Président informe le Comité Syndical de la réalisation fin d'année 2022, de la réalisation de la synthèse du Rapport Social Unique concernant l'année 2021. Pour rappel, le RSU est réalisé par rapport aux données sociales pour l'ensemble de l'année précédente et, est ensuite transmise au Centre de gestion de La Savoie, ce qui permet ainsi la réalisation d'une synthèse.

### ▶ Stationnement parking de l'école intercommunale

Le Président donne la parole à Monsieur Le Maire de Planaise qui informe le Comité Syndical sur les modalités de stationnement du parking de l'école. Après discussion, avec des parents d'élèves sur la difficulté de se garer sur le parking de l'école qui est saturé aux horaires d'entrée et de sortie des

classes, et avec la commission de sécurisation des routes de Planaise, il est proposé que ce parking soit réservé aux parents aux horaires suivants, soit de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45, pour des questions de sécurité. Un arrêté municipal sera pris à ce sujet. L'ensemble du personnel pourra se garer sur les emplacements prévus à leurs effets ainsi que sur le parking du tri sélectif. Merci de votre compréhension.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président ,  
Gilles PETIT

La Secrétaire de Séance,  
Sandrine GADBLED

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE PLANAISE  
36 route des lices  
73800 PLANAISE

